

SOLICITATION DE TYPE 2 :

DEMANDE D'AVIS OU TRAVAUX PARTICULIERS À CÉRTER

POUR LES ÉVOLUTIONS ET AMÉNAGEMENTS À PROXIMITÉ DE SES OUVRAGES

- 1/ Toutes demandes d'évolution d'urbanisme dans les bandes d'effets des ouvrages de transport de gaz naturel. Dans ces bandes qui dépendent de chaque canalisation, des restrictions, interdictions ou précautions peuvent exister. Ces bandes d'effets sont de dimensions variables en fonction des caractéristiques des canalisations et ont pour vocation d'être indiquées dans les documents d'urbanisme de chaque commune.
 - 2/ Les questionnements plus spécifiques sur les servitudes des ouvrages.
 - 3/ Les dossiers particuliers nécessitant une étude sur les interactions spécifiques avec les ouvrages de transport de gaz naturel (projets d'éoliennes, d'évolution du réseau électrique, d'installation ICPE de route, de modifications de profils de terrain...)
- Attention pour toutes les demandes qui ne sont pas liées à la réalisation de travaux, le téléservice n'est pas l'outil adapté.
 - Pour ces demandes, il faut solliciter GRTgaz directement aux coordonnées indiquées ci-après en fonction du territoire qui vous intéresse (voir plan).

COMMENT ?

Dès l'émergence du projet, courrier libre sur l'expression de la demande et le maximum d'informations ou plans permettant le traitement de la demande.

ATTENTION

Une sollicitation de GRTgaz par ce biais ne dispense en aucun cas du respect de la réglementation anti-endommagement (voir page précédente) avec consultation du téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr aux stades du projet de travaux (DT-déclaration de projet de travaux) puis des travaux (DICT - Déclaration d'intention de commencement de travaux).

☐ Adresse d'envoi
GRTgaz - Région Rhône Méditerranée
Centre de traitement administratif et juridique
33 rue Petrequin
BP 6407
69413 Lyon Cedex 06
Tél. : 04 78 65 59 59

☐ Adresse d'envoi
GRTgaz - Région Rhône Méditerranée
Centre de traitement informatique
E-rue de Lyon
73015 Grenoble
Tél. : 04 78 28 84 21

☐ Adresse d'envoi
GRTgaz - Région Rhône Méditerranée
Centre de traitement L'Agence Régionale
2AC de St Romain
30470 Anagnin
Tél. : 04 67 27 12 18



Construisons le transport de demain

33, rue Petrequin
BP 6407
69413 LYON CEDEX 06
Tél. : 04 78 65 59 59
www.grtgaz.com



© 2015 GRTgaz - Crédits photos: GRTgaz/Philippe Durieux

Préparer et déclarer vos projets et travaux

Comment solliciter GRTgaz pour les projets de travaux ou les évolutions à proximité des ouvrages de transport de gaz naturel?

Pour plus de sérénité,
La Région Rhône Méditerranée
vous donne les clés des nouvelles modalités...



GRTgaz, AU NATIONAL C'EST :

> Construire, exploiter et développer le réseau de transport de gaz naturel à haute pression sur la majeure partie du territoire national.
> Livrer le gaz naturel confié par nos clients, à destination des points de consommation directement raccordés au réseau de transport.

- les réseaux de distribution publique pour l'alimentation des ménages,
- les collectivités et les entreprises, les grands consommateurs industriels,
- les centrales de production d'électricité qui fonctionnent au gaz naturel.

Avec plus de 32 000 km de gazoducs et 26 stations de compression, GRTgaz exploite l'un des plus longs réseaux de transport de gaz naturel en Europe, dans les meilleures conditions de sécurité, de fiabilité et de coût.

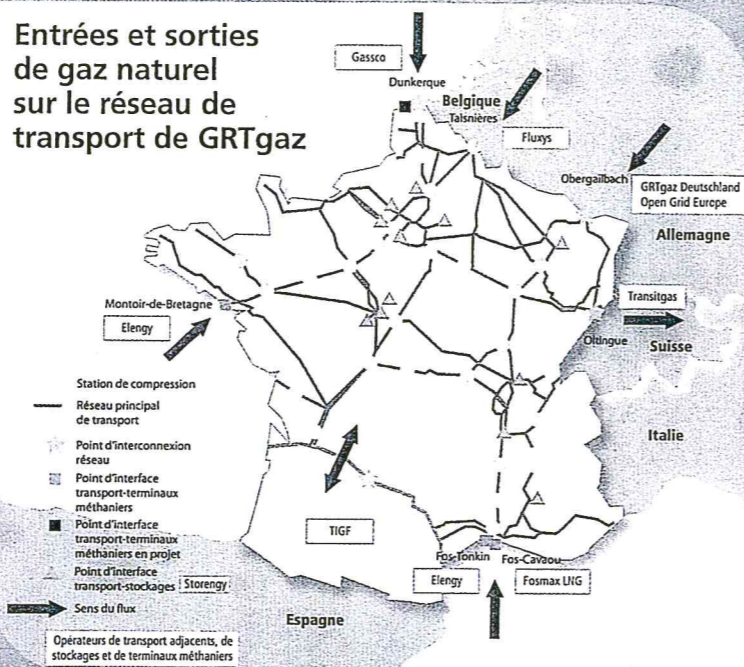
Par ses investissements dans le développement et la modernisation des infrastructures de transport, GRTgaz favorise la fluidité des échanges, la simplification de l'accès aux nouvelles ressources de gaz naturel et le renforcement de la sécurité d'approvisionnement en France et en Europe.

Pour en savoir plus : www.grtgaz.com

GRTgaz EN QUELQUES CHIFFRES, 2011 :

- ➔ 1^{er} réseau de transport de Gaz en Europe : 32 121 km de réseau
- ➔ Postes de livraison : 4 486 (dont 1 065 pour les clients industriels)
- ➔ Clients expéditeurs : 89
- ➔ TWh de gaz transportés en 2011 : 639,7 TWh
- ➔ Chiffre d'affaires : 1 563,6 millions d'euros
- ➔ Investissements en 2011 : 523,7 millions d'euros

Entrées et sorties de gaz naturel sur le réseau de transport de GRTgaz



LA RÉGION RHÔNE MÉDITERRANÉE,

dont le siège social est à Lyon, est l'une des 4 unités territoriales de GRTgaz. Elle transporte le gaz naturel à haute pression à travers son réseau de gazoducs sur 24 départements et alimente ainsi plus de 8000 kilomètres de canalisations de diamètre 80 à 1200 mm situés sur 6 régions administratives : Bourgogne, Auvergne, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et une partie de la Franche-Comté.

LA RRM EN QUELQUES CHIFFRES, 2011 :

- ➔ 448 salariés, dont 381 hommes et 67 femmes
- ➔ 27 alternants
- ➔ 204 clients industriels
- ➔ 121,1 M€ d'investissements en 2011
- ➔ 8039 km de canalisations
- ➔ 817 postes de distribution publique
- ➔ 239 postes Clients Industriels
- ➔ 7 stations de compression
- ➔ 7 interconnexions principales

SOLlicitation DE TYPE 1 : DéCLARATIONS DE PROJETS (DT) ET D'INTENTION DE TRAVAUX (DICT) À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX : (VALABLE ÉGALEMENT POUR LES TRAVAUX URGENTS)

GRTgaz VOUS INFORME :

Sur les nouvelles modalités d'élaboration de vos déclarations.

➔ Pour réduire significativement les endommagements des réseaux, la réglementation liée à la préparation et l'exécution des travaux à proximité des réseaux a été profondément révisée.

➔ Désormais codifiée dans le code de l'environnement aux articles L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R. 554-38, elle implique aussi bien les exploitants de réseaux, que les maîtres d'ouvrage, qui doivent rendre plus sûrs leurs projets à proximité des réseaux, et les exécutants de travaux, qui doivent sécuriser leurs chantiers.

➔ En particulier, dans le cadre du plan d'actions anti-endommagement des réseaux, le téléservice gouvernemental, www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr, est mis en place pour prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

➔ Concrètement, toute personne envisageant de réaliser des travaux a l'obligation de consulter, depuis le 1^{er} juillet 2012, le nouveau téléservice,

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr, afin d'obtenir la liste des exploitants auxquels elle devra adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

➔ Pour les travaux urgents : la personne qui ordonne les travaux urgents consulte obligatoirement le guichet unique pour savoir s'il y a des réseaux sensibles à proximité de la zone de travaux. Si tel est le cas, les travaux ne peuvent être engagés qu'après avoir contacté tous les exploitants de ces réseaux sensibles, pour recueillir systématiquement les informations utiles afin que les travaux soient exécutés dans les meilleures conditions de sécurité. Le guichet unique fournit la liste et les coordonnées d'urgence des exploitants de chacun de ces ouvrages.

➔ Cette réglementation s'applique aussi bien en domaine public que privé, et pour les entreprises, les collectivités, les particuliers...

POUR LES TRAVAUX URGENTS EN PROXIMITÉ

GRTgaz est soumise à des obligations de sécurité et de fiabilité de son réseau de transport de gaz naturel à haute pression. Ces obligations sont définies par la réglementation en vigueur et ont pour objectif de garantir la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement des clients en gaz naturel.

Conformément à la réglementation en vigueur, GRTgaz est soumise à des obligations de sécurité et de fiabilité de son réseau de transport de gaz naturel à haute pression. Ces obligations sont définies par la réglementation en vigueur et ont pour objectif de garantir la sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement des clients en gaz naturel.

En particulier, dans le cadre du plan d'actions anti-endommagement des réseaux, le téléservice gouvernemental, www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr, est mis en place pour prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques.

Concrètement, toute personne envisageant de réaliser des travaux a l'obligation de consulter, depuis le 1^{er} juillet 2012, le nouveau téléservice,

www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr, afin d'obtenir la liste des exploitants auxquels elle devra adresser les nouvelles déclarations réglementaires de projet de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT).

Pour vos déclarations et plus de détails
sur les nouvelles dispositions anti-endommagement
www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

